



BUDGET PRIMITIF 2018

RAPPORT DE PRESENTATION DETAILLE

Table des matières

Préambule	2
Orientations financières 2018	3
Les dépenses de fonctionnement.....	4
Les recettes de fonctionnement.....	10
Les dépenses d'investissement	13
Les recettes d'investissement.....	14
Les réserves	15
Synthèse du budget	16
La capacité d'autofinancement	16

Préambule

Le budget primitif correspond à la prévision telle qu'elle est envisagée en connaissance des éléments actuels. A ce titre, certains postes de dépenses et de recettes sont des évaluations réalistes et prudentes.

Le budget sera actualisé si nécessaire et le conseil municipal en sera informé dès lors qu'une modification substantielle entraînera un écart significatif avec la prévision initiale (vote d'une décision modificative).

Orientations financières 2018

- **Orientations générales**

Les orientations nationales ont été présentées lors du débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu en séance du Conseil Municipal du 8 février 2018.

Elles se caractérisent, pour 2018, par :

- Une stabilité annoncée des dotations de l'Etat avec des ajustements au profit des dotations de compensation,
- des tensions budgétaires à anticiper du fait d'un équilibre qui reste fragile au niveau de la section de fonctionnement, fragilité liée à la diminution des dotations depuis 2014,
- un ajustement à opérer entre l'autofinancement et l'investissement pour maîtriser l'endettement et la capacité de remboursement qui en découle,
- une amorce d'effet ciseau (baisse des recettes, hausse des dépenses) qui se matérialise sur la section de fonctionnement même avec une maîtrise de l'évolution des dépenses réelles.

Des arbitrages budgétaires ont été nécessaires à la fois pour maintenir l'équilibre de la section de fonctionnement, mais aussi pour garder une capacité à investir dans les années à venir.

- **Orientations propres de la Ville de Redon**

La Ville poursuit par ailleurs les objectifs suivants dans son budget primitif :

- Maîtrise des dépenses de la section de fonctionnement tout en entretenant et valorisant le patrimoine communal,
- poursuite des investissements malgré un resserrement des financements publics,
- maîtrise de l'endettement,
- intégration des effets des réformes nationales à un coût maîtrisé (réforme des cartes nationales d'identités, pactes civils de solidarité) et avec des choix axés sur la qualité du service public à la population.

Les dépenses de fonctionnement

- **Chapitre 011 : Dépenses à caractère général** **2 634 323 €**

Lors de la préparation du budget, pour les dépenses à caractère général, il a été demandé aux services d'intégrer une stabilité des dépenses dans les propositions budgétaires 2018 par rapport aux réalisations 2017.

Cette exigence a été respectée en réinterrogeant les organisations, les besoins et les nouveaux enjeux.

Hors actions complémentaires, par rapport au budget 2017, les charges à caractère général sont en baisse de 6,15 %. En comparant au compte administratif 2017, les dépenses inscrites au budget sont quasiment identiques et correspondent à l'objectif de stabilité annoncé au moment du débat d'orientation budgétaire.

Par ailleurs, la Ville a inscrit 279 K€ de crédits pour des actions nouvelles :

Direction générale des services :

Destination	Objet	Montant
Patrimoine	Rénovation des péniches	27 500
Culture et communication	Inauguration du pôle d'échanges multimodal	21 025
Enfance & Jeunesse	Projet éducatif municipal	18 000
Ressources humaines	Budget formation renforcé	16 000
Municipalité	Audit organisationnel	12 660
Culture et communication	Nouveaux panneaux lumineux (location)	6 500
Vitalisation centre-ville	Adhésion « ma boutique à l'essai »	3 000
Informatique	Equipements supplémentaires de téléphonie	1 537
Environnement	Lutte contre les chenilles processionnaires du pin	1 000
Environnement	Achat de films anti-papillon pour les jardins d'insertion	1 000
Ressources humaines	Intervention d'une psychologue sur le chantier d'insertion	1 000
Vitalisation centre-ville	Peintures sur les vitrines des locaux vacants	1 000
Municipalité	Adhésion à l'association des « Maires pour le civisme »	500
Camping	Nouveaux équipements	450
		111 172

Direction des services éducatifs :

Destination	Objet	Montant
Enfance & Jeunesse	Coupon « Sport » : 40 € par élève (dépense sur 4 mois)	12 000
		12 000

Direction des services techniques :

Destination	Objet	Montant
Hygiène et sécurité	Document Unique et évaluation des risques psychosociaux	20 000
Hygiène et sécurité	Renouvellement des vêtements de travail	15 000
Abbatiale Saint-Sauveur	Démoussage et travaux d'entretien des toitures	14 000
Terrain de BMX	Installation et transformation d'un bungalow en bloc sanitaire et modification de la maçonnerie de la grille de départ	14 000
Environnement	Analyse de la qualité de l'air dans les écoles élémentaires	9 000
Voirie	Travaux d'alimentation électrique provisoire pour le Tour de France	8 500
Ecole Marie Curie	Peinture pour 5 classes (bâtiment utilisé par la Clarté)	8 000
Hôtel de ville	Toiture du campanile et réfection de la couverture en plomb	8 000
Salle Lucien Poulard	Achat de matériaux pour réalisation d'un mini club house et pour la mise aux normes PMR des sanitaires pour le public	6 500
Espaces verts	Abattage, enlèvement des cupressus - Parc de Buard	5 000
Espaces verts	Plantation d'un terrain à la Ruche (100 châtaigniers, 500 sapins)	4 500
Chalets	Matériaux (bois, étanchéité) pour réfection des toitures des chalets	4 000
Stade municipal	Abattage, évacuation et broyage des sapins et des souches	3 600
Ecole Jacques Prévert	Remplacement des portails métalliques (3 portails et 1 portillon)	3 000
Ecole Henri Matisse	Peinture pour classe	3 000
Ecole Marie Curie	Remplacement des naissances des gouttières (Partie Cuisine)	2 700
Voirie	Matériaux pour réfection terrasse ex mur d'eau	2 500
Hôtel de ville	Réparation de la fenêtre dans le grand escalier	2 400
Terrain de horse-ball	Planches et poteaux pour réparation de l'enclos	2 000
Stade municipal	Réalisation d'une douche et changement de revêtement de sol	1 800
Stade municipal	Mise en place de gouttières et d'éclairage extérieur à la buvette	1 800
Abbatiale Saint-Sauveur	Peinture pour les 2 sas d'entrée	1 800
Grenier à sel	Plancher et protection en plafond pour l' « Escape game »	1 700
Sports	Sable, engrais et gazon pour entretien plaine de jeux	1 600
Propreté manutention	Complément pour achat de gaz pour le désherbage	1 400
Ecole Charlie Chaplin	Peinture pour classe	1 400
Ecole Jacques Prévert	Peinture pour classe	1 200
Sports	Contrôle des équipements sportifs	1 100
Espaces verts	Complément pour achat de gaz pour le désherbage	1 000
Sports	Location matériel pour entretien plaine de jeux	1 000
Ecole Charlie Chaplin	Fourniture de dalles LEDS dans les plafonds	1 000
Ecole Jacques Prévert	Fourniture pour réaliser une douche dans sanitaire pour PS	800
Sécurité	Extincteurs	790
Ecole Henri Matisse	Grille pour fermeture du local à vélos	750
Stade municipal	Pose des coques plastiques dans les tribunes du stade	700
Ecole Jacques Prévert	Fourniture pour réalisation d'un abri de jardin en bois	300
Ecole Charlie Chaplin	Peinture pour mobilier	300
		156 140

En prenant en compte l'intégralité du chapitre, par rapport au budget 2017, les charges à caractère général sont en hausse de 4,99 %, soit environ 125 K€ de dépenses en plus. En comparant au compte administratif 2017, les dépenses inscrites au budget sont en hausse de 296 K€, soit + 12,65 %.

• **Chapitre 012 : Dépenses de personnel** **6 615 000 €**

Les charges de personnel sont en baisse de 0,20 % par rapport au compte administratif 2017 soit une baisse de 13 273 € et en baisse de 107 K€ (-1,59 %) par rapport au budget 2017.

Depuis le 1^{er} février 2017, la valeur annuelle du traitement afférent à l'indice 100 majoré n'a pas augmenté et est fixée à 5 623,23 €.

Le plafond de la sécurité sociale augmente de 1,28 % pour 2018. Le plafond mensuel passe ainsi de 3 269 € à 3 311 €. Le plafond annuel passe de 39 228 € à 39 732 €.

A titre d'information, les évolutions concernant les cotisations salariales sont les suivantes :

- Hausse de la cotisation CNRACL agent avec un taux de 10,56 % (au lieu de 10,29%)
- Hausse de la CSG déductible de 1,7 point (taux passant de 5,1% à 6,8%)
- Hausse compensée pour l'ensemble des agents publics (fonctionnaires et contractuels) par la suppression de la Contribution Exceptionnelle Solidarité (1%), la suppression de la cotisation maladie (0,75%) et la création d'une indemnité compensatrice. La loi de finances 2018 rend obligatoire le versement de cette indemnité par les employeurs publics.

Conformément aux engagements pris par le Gouvernement, les employeurs territoriaux bénéficieront, en contrepartie, dès le 1^{er} janvier 2018, d'une compensation globale du coût de cette indemnité par une baisse du taux de cotisation employeur maladie des agents affiliés à la CNRACL. Sont exclus du dispositif les agents de droit privé (contrats aidés notamment), car la hausse de la CSG est, pour eux, compensée par la suppression des cotisations maladie et chômage prévue pour le secteur privé.

○ **Evolution du SMIC**

Montant	au 01/01/ 2017	au 1/01/2018	Evolution
Horaire brut	9,76 €	9,88 €	+ 1,23 %
Mensuel brut	1 480,27 €	1 498,50 €	

○ **Report d'une année de la poursuite de la mise en œuvre du Protocole relatif à la modernisation des Parcours Professionnels, des Carrières et des Rémunérations (PPCR)**

Au plan statutaire, cela entraîne les effets suivants :

- Un report de la réforme des cadres d'emplois à caractère socio-éducatif : prévue initialement au 1^{er} février 2018, cette intégration interviendra au 1^{er} février 2019 (assistants socio-éducatifs, éducateurs de jeunes enfants et conseillers socio-éducatifs),

- un décalage d'un an des créations d'échelons supplémentaires : les créations initialement prévues au 1er janvier 2020 prendront effet au 1er janvier 2021 (administrateur, attaché principal, ingénieur en chef, ingénieur principal, psychologue hors classe et l'ensemble des grades relevant de l'échelle C1 de rémunération).

Dans le budget 2018, comme pour les années à venir, la collectivité poursuivra sa politique de non-remplacement systématique des départs à la retraite ainsi que sa politique sociale de recrutement en faveur des contrats d'apprentissage et contrats aidés (emplois d'avenir et Contrats Uniques d'Insertion-Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi) malgré le resserrement du dispositif.

Les éléments conjoncturels, ayant eu un impact « prix » sur les dépenses de personnel en 2017, ne se renouvelleront pas en 2018 :

- Augmentation du point de l'indice à compter de février 2017 (+ 0,6 %),
- augmentation plus importante en 2017 qu'en 2018 de certains taux de cotisations patronales,
- impacts du protocole PPCR et des reclassements indiciaires induits,
- mise en œuvre du RIFSEEP et l'anticipation d'évolution du régime indemnitaire jusqu'en 2020,
- différents tours de scrutins électoraux générant des heures supplémentaires et indemnités d'élections pour certains agents communaux.

En 2018, la Ville va titulariser des personnels mais l'effet « volume » devrait être quasiment nul et ce, bien que le coût salarial moyen d'un fonctionnaire soit plus important pour la collectivité que celui d'un contractuel.

L'augmentation mécanique des salaires dite de Glissement Vieillesse Technicité (GVT) due aux avancements d'échelon, de grade et de promotion interne devrait être similaire aux années passées.

En conséquence, il peut être envisagé, à ce stade de la prévision budgétaire, un niveau des dépenses de personnel 2018 légèrement en baisse par rapport aux dépenses réalisées en 2017.

- **Chapitre 65 : Dépenses de gestion courante** **1 789 133 €**
 - **Indemnités maires et adjoints** **164 436 €**

Ce poste est en hausse par rapport à la prévision 2017. Il intègre les évolutions règlementaires des cotisations patronales et un budget de 2 000 € de formations pour les élus.

- **Redevances et concessions** **22 908 €**

Le montant des redevances et concessions est en hausse par rapport à la réalisation 2017 et prend en compte l'évolution du coût des contrats de maintenance et les nouvelles modalités de facturation des éditeurs (contrat de location au lieu de vente de logiciel). Au sein du parc

informatique, les licences d'utilisation des logiciels ont été optimisées et sont régulièrement renouvelées pour garantir la sécurité du parc.

○ **Subventions aux associations** **608 279 €**

Lors du débat d'orientation budgétaire, il a été indiqué qu'il convenait de s'interroger sur le montant des crédits alloués aux associations, en particulier pour celles qui présentent un niveau de trésorerie et de placements importants ou en évolution significative.

Les subventions ont été maintenues pour les associations en ayant fait la demande dans la mesure où le dossier est parvenu complet, à l'échéance demandée et lorsque le niveau de trésorerie ne dépassait pas un besoin standard pour le fonctionnement ou que ce niveau avait une explication argumentée.

L'OMS et l'OMCL bénéficient en 2018 d'une enveloppe similaire par rapport à 2017, respectivement de 82 855 € et 95 157 €.

○ **Autres subventions et charges diverses** **977 834 €**

- Le S.D.I.S. a notifié la participation 2018 de la Ville à hauteur de 574 334 € (+ 6 197 € par rapport à 2017). La Ville de Redon va interroger le Département sur les modalités de répartition de cette contribution et de son évolution depuis quelques années.

- Le C.C.A.S. sollicite une subvention d'équilibre de 400 000 € soit une stabilité par rapport à 2017.

- La subvention à la caisse des écoles est maintenue à 2 500 €.

○ **Créances éteintes et admises en non-valeur** **10 000 €**

L'admission en non-valeur est réalisée sur la base d'une liste de titres présentée par le trésorier, titres pour lesquels il estime ne plus avoir de possibilités d'actions de recouvrement.

La créance éteinte, elle, s'impose à la collectivité en vertu d'une décision de justice. Elle est communiquée également par le trésorier.

Après une année exceptionnelle en 2016 (changement de trésorier), la Ville de Redon a enregistré seulement 1 529 € de créances irrécouvrables et de non-valeurs sur 2017. Une prévision de 10 000 € doit être inscrite pour faire face à la hausse constatée des procédures de rétablissement personnel et ce, malgré les efforts sur les recouvrements qui se poursuivent (relance, entretiens, collaboration étroite avec les services de la DGFIP, ...).

La Ville a déployé des nouveaux moyens de paiement pour faciliter l'encaissement de ses produits (TIPI) et le lien avec le « Portail Famille » est en cours de déploiement.

• **Chapitre 66 : Dépenses à caractère financier** **472 300 €**

Les charges financières sont déterminées en prenant en compte les simulations de charges d'intérêts sur l'année. L'impact des intérêts courus est évalué.

Ce chapitre est en baisse par rapport au résultat 2017 de 33 K€.

• **Chapitre 67 : Dépenses exceptionnelles** **67 047 €**

Ce chapitre enregistre :

- Les sorties scolaires des élèves publics et privés Redonnais (4 100 €),
- une subvention à l'Elan Sportif Redonnais pour un emploi sportif (3 365,96 €),
- une subvention au FCAV pour un emploi d'éducateur d'école de football (2 052 €),
- une provision pour l'annulation de titres de recettes émis antérieurement (20 400 €),
- le financement du dispositif de l'argent de poche (1 200 €),
- le démarrage des subventions aux particuliers dans le cadre de l'OPAH-RU (35 000 €),
- les charges exceptionnelles diverses (929 €).

• **Chapitre 68 : Les provisions**

L'encours de dette de la Ville est maintenant sécurisé à 100 %. La provision pour risques sur les emprunts structurés a été reprise à hauteur de 80 000 € en 2016.

Compte tenu de certaines créances impayées pour certaines prestations (cantine, centre de loisirs, ...), il a été constitué en 2016 une première provision pour les risques d'impayés à hauteur de 23 400 €. Cette provision sera réexaminée annuellement et réévaluée si besoin par la commission « Finances-Commerce ».

Sauf élément nouveau exceptionnel, le dimensionnement de la provision à son niveau actuel est conforme aux principes de prudence et de sincérité.

• **Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section** **659 898 €**

Les charges d'amortissement correspondent à la constatation comptable de la dépréciation des actifs détenus par la Ville. Ils sont déterminés selon le plan d'amortissement réel des biens à l'inventaire. Sur les années 2019 et suivantes, viendront s'ajouter les acquisitions des exercices 2018 et suivants au prévisionnel.

Les écritures de cession ne sont pas évaluées en prévision dans la mesure où elles donnent lieu à une décision modificative « technique » c'est-à-dire que la prévision est automatiquement ajustée à la réalisation. Elles sont par ailleurs sans impact budgétaire sur le fonctionnement puisque neutralisées avec le compte de cession 775.

- **Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement** 950 299 €

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :	13 188 000 €
---	---------------------

Les recettes de fonctionnement

- **Chapitre 013 : Atténuation de charges** 80 000 €

Ce chapitre enregistre les recettes provenant du remboursement sur rémunérations des agents au titre du supplément familial, des arrêts pour maladie, des décharges syndicales ou des absences liées à la maternité.

Il reste difficile de prévoir ces montants liés aux aléas de la vie des agents de la collectivité. Il est prévu une hausse sur ce poste au regard de la moyenne des réalisés sur 2014, 2015, 2016 et 2017.

- **Chapitre 70 : Produits des services et du domaine** 519 189 €

Comme indiqué dans le rapport des orientations budgétaires, au niveau des tarifs des services municipaux, l'évolution se base sur l'indice de prix des dépenses communales, hors charges financières, comme les années précédentes, à l'exception de l'année 2017 où cet indice n'a pas été rendu public.

L'indice de prix des dépenses communales reflète le prix du « panier » des biens et services constituant la dépense communale. Son évolution permet donc d'évaluer la hausse des prix supportée par les communes, indépendamment des choix effectués en termes de niveau de dépenses. L'analyse de la dynamique de cet indice spécifique permet de démontrer que les acteurs publics subissent sur une longue période une « inflation » plus vive que celle des ménages en raison des spécificités de la dépense publique communale.

Hors charges financières, l'indice s'élève à 146,4 en hausse de 1,6 % sur les quatre derniers trimestres, soit une progression plus vive que l'indice global. La poursuite de la baisse du prix de la dette contribue au ralentissement de l'indice de prix des dépenses communales.

Les recettes sont prévues en hausse par rapport au réalisé 2017 (498 210 €). La Ville facturera, comme en 2017, l'intervention des services techniques à l'EHPAD « Les Charmilles », les remboursements des personnels aux budgets annexes (eau, assainissement, photovoltaïque) et le remboursement des coûts de l'architecture informatique mutualisée mise en place en 2015 et, à compter de cette année, le remboursement des coûts du nouveau logiciel de Ressources humaines.

Il est rappelé que la Ville encaisse désormais l'intégralité des recettes des concessions de cimetières en 2016 alors qu'auparavant le CCAS percevait 1/3 de cette recette.

• **Chapitre 73 : Recettes de fiscalité** **9 276 704 €**

Le produit de la fiscalité directe locale est anticipé à 5 243 666 €.

Les autres principaux produits prévus sont les suivants :

- Attribution de compensation	:	3 360 979 €
- Droits de mutation	:	290 000 €
- Fonds national de garantie individuelle des ressources	:	3 549 €

Le FPIC n'a pas été notifié mais une stabilité de la recette est attendue pour 2018 à hauteur de 108 740 € (gel de l'enveloppe au niveau national).

Les autres produits (droits de place, ...) évoluent selon l'évolution des tarifs municipaux.

• **Chapitre 74 : Les subventions reçues et les dotations** **2 615 853 €**

Ces produits attendus seraient en diminution par rapport au perçu 2017 (2 623 138 €). Au moment du vote du budget, ces produits ne sont pas encore notifiés et relèvent donc d'estimations extrapolées selon les évolutions nationales.

Comme cela était annoncé et commenté dans le rapport des orientations budgétaires 2017, la dotation forfaitaire diminuerait de 30 K€ (écrêtement au profit des dotations de péréquation).

En l'absence de notification, les allocations compensatrices de l'Etat versées au titre des exonérations fiscales ont été estimées.

Allocations (notification en attente)	Estimation
Taxe professionnelle	12 000 €
Taxe foncière	15 000 €
Taxe d'habitation	277 000 €

Le FCTVA sur le fonctionnement est évalué à 13,5 K€

• **Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante** **454 716 €**

Les recettes des loyers sont estimées à 418 470 €, en baisse par rapport à 2017 (422 892 €) avec la fin de la location provisoire de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

Autres produits de gestion courante : 36 246 €.

- **Chapitre 76 : Produits financiers** **9 210 €**

Ce chapitre est en diminution par rapport au réalisé 2017 (9 943 €). Il correspond au remboursement des intérêts des emprunts globalisés eau et assainissement imputés en dépense au budget Ville.

Pour mémoire, le fonds de soutien pour les emprunts structurés a fait l'objet d'un versement unique en 2016 (401 665 €).

- **Chapitre 77 : Produits exceptionnels** **72 975 €**

Les produits de cession ne se prévoient pas en section de fonctionnement mais en investissement (au chapitre 024), alors que leur réalisation comptable se fait bien au compte 775.

Ceci explique pourquoi le chapitre 77 a connu un résultat de 101 214 € en 2017, rendant inopportune toute comparaison d'un exercice sur l'autre avec la prévision.

Seules les recettes déjà acquises ou attendues de manière certaine sont inscrites.

- **Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections** **159 353 €**

Les subventions d'investissement sont, conformément à la réglementation, reprises au résultat au prorata de la durée de l'investissement financé (9 353 €).

Ce chapitre enregistre également la prévision des travaux réalisés en régie pour 150 000 €.

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :	13 188 000 €
---	---------------------

Les dépenses d'investissement

- **Chapitre 001 : Déficit antérieur reporté** 257 664,77 €

Il s'agit du déficit d'investissement de l'exercice 2017.

- **Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilés** 850 534 €

Remboursements du capital des emprunts	849 534 €
Dépôts et cautionnement	1 000 €

- **Chapitres 20, 21, 23 et 204**

Dépenses d'équipement (hors restes à réaliser) 5 908 732 €

Domaine	Achat	Travaux	Autre	Total
Services techniques	407 540	5 030 350	135 000	5 572 890
Services communs	215 670	17 750	-	233 420
Services éducatifs	31 195	-	-	31 195
Informatique	65 327	5 900	-	71 227
				5 908 732

→ Pour le détail des dépenses d'équipement, il convient de se reporter à la synthèse des investissements.

- Dépenses d'équipement - Reste à réaliser : 3 307 356,69 €

→ Pour le détail, il convient de se reporter à la liste des restes à réaliser.

- Avances et acomptes versées : 100 441,54 €

- **Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections** 159 353 €

Il s'agit ici des travaux en régie (150 000 €) et des reprises au résultat des subventions inscrites en recette de fonctionnement (9 353€).

- **Chapitre 041 : Opérations patrimoniales** 420 318 €

Il s'agit d'une enveloppe forfaitaire neutralisée par une enveloppe identique en recettes pour intégrer les travaux en-cours lorsqu'ils sont terminés.

- **Chapitre 45 : Comptabilité distincte rattachée** 62 000 €

Il s'agit d'une enveloppe forfaitaire neutralisée par une enveloppe identique en recettes pour les ravalements de façades réalisés avec une injonction.

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT :	11 066 400 €
--	---------------------

Les recettes d'investissement

- **Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement** 950 299 €
- **Chapitre 024 : Produits des cessions d'immobilisations**

Dans un esprit de prudence et de sincérité comptable, ce chapitre n'intègre pas de prévision car il n'y a pas de cession pour lesquelles un acte formalisé existe sur 2018 (délibération).

Les futures cessions donneront lieu soit à une décision modificative, dans la mesure où elles compenseraient des projets complémentaires non intégrés au budget primitif, soit seront constatées en écart au compte administratif 2018.

- **Chapitre 10 : Dotations et fonds divers** 1 849 000 €

Les dotations n'ont pas toutes été notifiées et font donc l'objet de la prévision suivante :

Origine	Méthode	Prévision
Fonds de compensation de la TVA	Selon les investissements 2016	521 451
Taxe d'aménagement	Moyenne des 4 dernières années	70 000
Excédent de fonctionnement capitalisé	Délibération du compte administratif	1 257 548,84

- **Chapitre 13 : Subventions d'investissement** 4 522 035 €

- Restes à réaliser 2017 : 3 280 534,88 €

→ Pour le détail, il convient de se reporter à la liste des restes à réaliser.

- Nouvelles subventions d'investissement prévues :

Fonds de concours investissement 2018 - Redon Agglomération	174 000
Vitalisation centre-ville - Acquisition d'un local pour une boutique à l'essai	100 000
Travaux de restauration Abbatale Saint-Sauveur	12 500
Vitalisation centre-ville : Première tranche du schéma directeur vélo et cheminements doux	30 000
Vitalisation centre-ville : Mise en place d'un schéma de signalétique et de jalonnement	25 000
Vitalisation centre-ville : Aménagement de la place de la Duchesse Anne	20 000
Subventions attendues dans le cadre du P.E.M.	
- DSIL petites architectures	640 000
- Part Redon Agglomération sur fin de l'opération (40 %)	240 000
	1 241 500

- **Chapitre 16 : Emprunts et dette** **2 472 000 €**

En plus des cautions reçues pour 1 000 €, il est inscrit un emprunt sur l'exercice afin de couvrir le besoin de financement des principaux investissements de l'exercice pour 2 471 000 €

- **Chapitre 23 Avances et acomptes reçues** **98 789,12 €**

- **Chapitre 27 : Prêts et immobilisations financières** **32 061 €**

Ce chapitre enregistre les remboursements des budgets annexes pour les emprunts globalisés, payés sur le budget de la Ville mais correspondant à des budgets annexes.

Créance sur le budget eau	550
Créance sur le budget assainissement	27 282
Créance sur le budget photovoltaïque	4 228

- **Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections** **659 898 €**

Ce chapitre enregistre les dotations aux amortissements, par ailleurs comptabilisés en dépenses de fonctionnement pour le même montant.

- **Chapitre 041 : Opérations patrimoniales** **420 318 €**

- **Chapitre 45 : Comptabilité distincte rattachée** **62 000 €**

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT :	11 066 400 €
--	---------------------

Les réserves

La totalité du résultat de fonctionnement constaté au compte administratif 2017 a été affectée en investissement, sur l'exercice 2018, afin de financer les investissements.

Synthèse du budget

FONCTIONNEMENT			
Dépenses réelles	11 577 803	Recettes réelles	13 028 647
Dépenses d'ordre entre sections	659 898	Recettes d'ordre entre sections	159 353
Virement investissement	950 299		
	13 188 000		13 188 000

INVESTISSEMENT			
Dépenses réelles	10 486 729	Recettes réelles	9 035 885
Dépenses d'ordre entre sections	159 353	Recettes d'ordre entre sections	659 898
		Virement fonctionnement	950 299
Opérations patrimoniales	420 318	Opérations patrimoniales	420 318
	11 066 400		11 066 400

La capacité d'autofinancement

FONCTIONNEMENT	
Dépenses réelles de fonctionnement 11 577 803 €	Recettes réelles de fonctionnement 13 028 647 €
Autofinancement dégagé 1 450 844 €	

INVESTISSEMENT	
Dépenses réelles d'investissement 10 486 729 €	Autofinancement dégagé 1 450 844 €
	Recettes réelles d'investissement avant emprunt 6 564 885 €
	Emprunt 2 471 000 €

Capacité d'autofinancement nette = autofinancement - capital des emprunts remboursés dans l'exercice + remboursement du capital des emprunts contractés par la Ville pour les budgets annexes :

- Capital des emprunts à rembourser (c/1641 du budget) : 849 534 €
- Reversement au profit de la Ville de capital d'emprunts ou de créances : 32 061 €

La capacité d'autofinancement nette est égale à 633 371 €.